



# CHARTRE GRAPHIQUE

---

LOGOTYPE ET IDENTITÉ VISUELLE DE LA VILLE D'AMBERT

Ambert

2016  
Mairie d'Ambert



# INTRODUCTION

---

Cette charte régit les règles d'utilisation et / ou de diffusion du logotype de la Ville d'Ambert. Elles doivent être appliquées aussi bien par les partenaires, institutions, associations et toute autre organisation souhaitant réutiliser ce logotype. Ces règles sont également appliquées par tous les services de la Ville et élus municipaux utilisant ce logotype.

Le document a pour objectif de fixer un cadre à l'utilisation du logotype de la Ville d'Ambert, en définissant ses variantes de couleurs à utiliser selon l'environnement, sa police et autres caractéristiques permettant sa reconnaissance et sa lisibilité.

La charte est également destinée aux partenaires de la Ville d'Ambert qui, à travers leurs actions, se sont engagés à diffuser ce logotype.

Le logotype a été créé pour la Ville d'Ambert, collectivité qui en détient les droits et se doit d'en définir les règles d'utilisation et d'exploitation.



## LOGOTYPE

---

Le logotype de la Ville d'Ambert a été créé en référence à plusieurs caractéristiques propres à la ville et son territoire, qui permettent de le reconnaître et de l'identifier. Sa forme rappelle celle de l'AOP Fourme d'Ambert et de la mairie ronde. La rivière "La Dore", qui traverse la commune, est représentée par le trait oblique.

Dans sa version la plus couramment utilisée, il se compose de deux couleurs. Le vert pour l'environnement naturelle de la commune et le gris pour symboliser le caractère institutionnel.

Une illustration représentant la mairie ronde existe également. Elle peut accompagner la communication des services de la Mairie d'Ambert. Ce dessin reprend un symbole fort du patrimoine local mais il n'est toutefois pas le logotype officiel. Il peut de ce fait être cédé, sur demande, aux entreprises ou aux associations afin de marquer leur appartenance ou leur attachement à la ville.

Logotype Ville d'Ambert



Illustration mairie ronde





# RÉFÉRENCES COLORIMÉTRIQUES

---

## Couleurs des symboles et typographies



Quadrichromie  
C 25 / M 0 / J 90 / N 0

RVB  
R 211 / V 217 / B 43

Hexadécimal  
d3d92b



Quadrichromie  
C 0 / M 10 / J 33 / N 72

RVB  
R 105 / V 97 / B 78

Hexadécimal  
69614e



# RÉFÉRENCES TYPOGRAPHIQUES

---

La police utilisé dans le logotype de la Ville d'Ambert est :

- Félix

*Ambert*

Bien que n'étant pas la police du logotype, la police Made Tommy et ses différentes déclinaisons sont régulièrement utilisées pour la communication de la ville. Son usage dans le texte accompagnant le logo est donc privilégié.

AMBERT

AMBERT

**AMBERT**

**AMBERT**

**AMBERT**



# UTILISATION SUR ZONE D'APLAT

## Règles d'utilisation du logotype et de ses variantes selon la nature du fond.

Fond blanc  
Quadrichromie



Fond coloré  
Version "Blanc"



Fond sombre ou noir  
Version "Blanc"



Profil sur les réseaux sociaux



Pour uniformiser la présence de plusieurs logos sur un même document, pourront être utilisées les versions :

"Noir"



"Blanc"





# UTILISATION SUR FOND PHOTO

---

Photo claire unie  
Version "Noir"

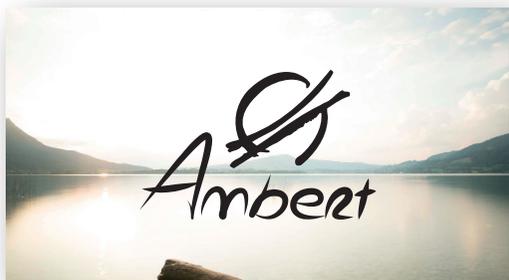
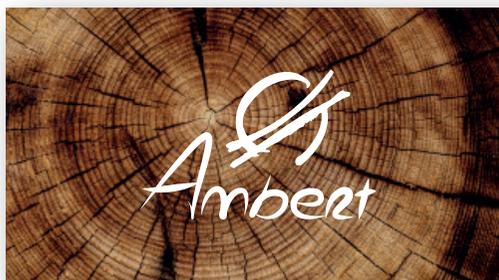
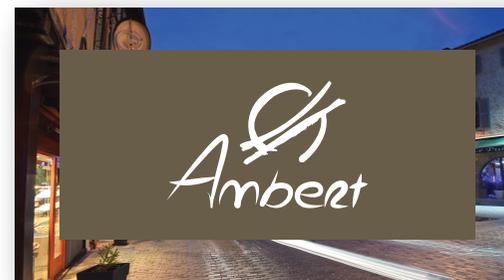


Photo sombre unie  
Version "blanc"



Fond nuancée  
Version "Cartouche"

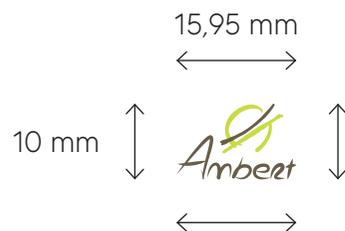




# TAILLE MINIMALE D'IMPRESSION

---

Afin d'assurer sa bonne lisibilité, le logotype de la Ville d'Ambert ne doit pas être utilisé dans des dimensions inférieures à une longueur de 15,95 mm et une hauteur de 10 mm.





# ZONE DE PROTECTION

---

Pour permettre sa lisibilité mais aussi pour garantir sa reconnaissance le logotype de la Ville d'Ambert possède une zone de protection dans laquelle il est interdit d'insérer tout autre élément : caractères, symboles, images, illustrations, aplats de couleurs. Cette zone forme un contour de 8 millimètres.

Ces interdictions sont valables quelle que soit la version ou le support utilisé.





## LES INTERDITS

---

**Par souci de cohérence, sont interdites sur toutes les versions du logotype et sur tout support les modifications suivantes :**

- Etirer le logo,
- Modifier la disposition des éléments, la police, l'illustration ou les couleurs du logo,
- Faire pivoter le logo ou le retourner,
- Rogner le logo,
- Ajouter ou supprimer des caractères au logo.
- Utiliser le logo en couleurs sur une zone dont les couleurs sont trop proches de celles du logo.



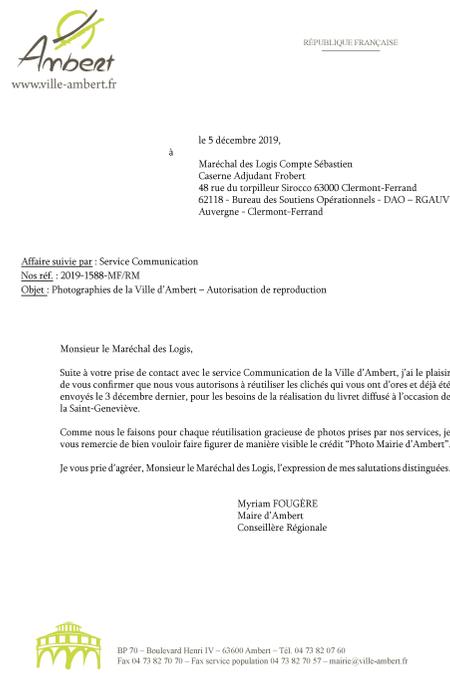


# SUPPORTS ADMINISTRATIFS

La charte graphique prend aussi toute sa place sur les documents administratifs utilisés par la Ville d'Ambert.

À titre d'exemple :

Courrier à en-tête - A4



Carte de visite



Carte de correspondance





**Pour tous renseignements sur l'utilisation du logotype de la Ville d'Ambert**

Service communication - Mairie d'Ambert

Boulevard Henri IV - 63600 Ambert

Tél. : 04 73 82 07 60

Mail : [remy.mousson@ville-ambert.fr](mailto:remy.mousson@ville-ambert.fr)